

Martine LAIK

Avocat à la Cour

11, Rue ALSACE-LORRAINE
(Métro & parking Esquirol)
31000 TOULOUSE
CASE 226

Tel : 05 61 52 73 54 (Lignes Groupées)

Monsieur et Madame LABORIE André

2, rue Delaforge
31650 - SAINT ORENS

N. Réf. LABORIE /COMMERZ.01-97/0049.SC
ML/SM

V. Réf.

TOULOUSE, LE 19 MARS 1998

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai le grand plaisir de vous adresser sous ce pli la copie de l'arrêt intervenu qui annule l'intégralité du prêt contracté par vous ainsi que la procédure de saisie immobilière.

Eu égard à l'annulation du prêt, vous n'êtes pas tenus au règlement d'un quelconque intérêt et il conviendra, en conséquence, de prendre en considération uniquement le montant nominal de la somme qui vous a été prêtée, sur laquelle devra s'imputer l'intégralité des règlements que vous avez effectués.

Je vous remercie, en conséquence, de bien vouloir m'indiquer avec précision et si nécessaire avec tout justificatif utile le montant des sommes que vous avez réglées au titre des mensualités afin que nous puissions établir des décomptes.

Dans l'attente,

Je vous prie de me croire votre bien dévouée.

M. LAIK.

TELEX AVOTLSE 530 748 F TELECOPIEUR 05 61 53 91 41

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE . LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

CONSULTATIONS SUR RENDEZ VOUS